

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_100

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	57
Votants	73
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 juillet 2021

LE 8 juillet 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT AU TRÈS-HAUT DÉBIT (THD) DE LA SOCIÉTÉ FEDD

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. LACOSTE, M. MOTTIER, M. TALLET, M. MALLET, M. VIROL, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. DOBBELS
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme TOULAT
M. COURNIL donne pouvoir à M. BIDAUD
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. PROTANO donne pouvoir à M. SUDREAU
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. NOYER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT AU TRÈS-HAUT DÉBIT (THD) DE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre du Plan Entreprise porté par le Syndicat Mixte Périgord Numérique, le raccordement à la fibre de l'entreprise FEDD situé sur le territoire du Grand Périgueux – commune de Val de Louyre et Caudeau est une nécessité.

Que le développement de cette entreprise et notamment des ses activités technologiques de pointe nécessite un lien fibre sécurisé de 200 Mbits.

Que l'entreprise FEDD réalise 40 millions d'euros de chiffre d'affaire et figure parmi les entreprises leaders de son secteur d'activité dans l'aéronautique, les instruments médicaux, les équipements ferroviaires...

Considérant qu'afin de prendre en compte cette nécessité, le SMPN a proposé conjointement avec le Grand Périgueux d'assurer par anticipation du déploiement du THD sur le territoire de Val de Louyre et Caudeau, en raccordant cette entreprise à la fibre pour un coût de 23 217€.

Qu'il appartient donc au Grand Périgueux d'attribuer au SMPN une participation spécifique de 50 % du coût de ce raccordement.

Que cette dernière vient en complément de la participation annuelle allouée au SMPN en application transfert de la compétence « *communication électronique* ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **Valide** le raccordement de l'entreprise FEDD proposé par le SMPN pour un montant de 23 217€ ;
- **Décide** de participer au hauteur de 50 % à ce raccordement ;
- **Autorise** le Président a signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 23/07/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 23/07/2021	Périgueux, le 23/07/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU